



Eviter des victimes et des dommages

Alerte, alarme, information

Page 7

Oswald Sigg au sujet de la communication de crise

«Mon principe cardinal: garder son calme»

Page 4

Dossier

Événement rarissime: rupture de barrage

Page 13

Coopération

Protection contre les armes chimiques

Page 19

OFPP

Campagne d'information 2009

Page 21

www.protpop.ch



4

ÉDITORIAL

3

PERSONNEL**«Il faut garder son calme en toutes circonstances»**

4

Le vice-chancelier et porte-parole du Conseil fédéral Oswald Sigg prend sa retraite en avril. Dans une interview, il explique pourquoi il ne parle pas volontiers de communication de crise.

DOSSIER: TRANSMISSION DE L'ALARME A LA POPULATION**Alerte, alarme, information – un tour d'horizon**

7

L'information précoce des organisations d'intervention et de la population est une des principales tâches de la protection de la population.

Du cor à la sirène

10

Les catastrophes ont toujours existé. Comment avertissait-on la population lorsque les sirènes et la radio n'existaient pas?

Rupture de barrage: une fois par millénaire, selon les estimations

13

La rupture d'un barrage représente de grands dangers. Les exploitants des grandes centrales hydroélectriques ont donc l'obligation d'entretenir des systèmes d'alarme et de surveillance efficaces.

Systèmes fiables et polyvalents

16

Le projet POLYALERT prévoit un nouveau système d'alarme pour la prochaine décennie.

COOPÉRATION**Groupe d'intervention du DDPS**

19

INSTRUCTION**Exercice de l'état-major de conduite cantonal**

20

OFPP

21

CANTONS

25

ASSOCIATIONS

27

SERVICES

30

LE DERNIER MOT

31



7



13



20



27

Couverture: Sven Epiney, Christa Rigozzi et Pierre Fehlmann se sont engagés début février pour la campagne d'information organisée par l'OFPP concernant la transmission de l'alarme à la population.

Chère lectrice, cher lecteur,

«Je me sens protégée et en sécurité car je sais qu'en cas de danger, la population est immédiatement avertie au moyen des sirènes d'alarme.» Voici ce que déclarait début février Christa Rigozzi, ex-Miss Suisse. Elle participait à la campagne d'information organisée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en collaboration avec les organisations partenaires dans le cadre du test annuel des sirènes. Cette campagne visait à rendre la population attentive au comportement à adopter en cas d'alarme diffusée par les sirènes.

Vous connaissez peut-être ce modèle de communication de base qui distingue l'émetteur, le récepteur et le moyen de transmission. Dans le cas présent, la campagne visait le récepteur: afin que l'information soit bien comprise, celui-ci doit en effet être préalablement sensibilisé à la thématique. Mais, pour que l'information parvienne au récepteur, il faut également, d'une part qu'elle soit correctement préparée par l'émetteur et, d'autre part, que celui-ci dispose d'un moyen de communication qui lui permette d'atteindre le récepteur. En ce qui concerne la protection de la population, cela implique l'existence d'une infrastructure technique en état de marche permettant la transmission de signaux d'alarme à la population. Ma tâche au sein de l'OFPP consiste donc, avec les membres de mon équipe, à faire en sorte que la population puisse compter sur le bon fonctionnement du système d'alarme et d'autres systèmes télématiques en cas de besoin.

Si, en situation normale, une panne affectant la télévision, la radio, les réseaux fixes ou mobiles de téléphone est énervante, en situation de crise, une telle défaillance peut coûter la vie à des personnes et engendrer des dégâts considérables. C'est pourquoi l'OFPP accorde une grande importance à l'existence de systèmes télématiques «sûrs», tels que POLYCOM, le réseau radio suisse de sécurité à l'usage des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité, POLYALERT, le nouveau système de transmission de l'alarme à la population et POLYINFORM, la radio OUC destinée à l'information de la population en cas de crises et lors de situations d'urgence.

Avec la mise en place de POLYCOM, de POLYALERT et de POLYINFORM, nous contribuons chaque jour à ce que la communication, la transmission de l'alarme et l'information à la population fonctionnent aussi en cas de crise. Pour que Christa Rigozzi et le reste de la population puissent continuer à se sentir en sécurité.

Peter Wüthrich

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Chef Systèmes télématiques



Oswald Sigg parle de crises et de communication

«Il faut garder son calme en toutes circonstances»

Vice-chancelier et porte-parole du Conseil fédéral, Oswald Sigg prendra sa retraite en avril. Ce spécialiste de la communication revient sur plus de trente ans d'expérience professionnelle, durant lesquels il s'est trouvé confronté à d'innombrables situations difficiles. Mais ce sociologue de formation refuse de parler de communication de crise. Se définissant comme un communicateur de la vieille école, il préfère insister sur sa mission d'informer.

M. Sigg, quelle est la pire crise que vous ayez connue en tant que porte-parole du Conseil fédéral?

Crise? Je n'ai pas connu de crise au Conseil fédéral. J'y ai vécu des situations particulières, dans lesquelles il a fallu prendre des mesures adéquates, comme lors de la crise des marchés financiers avec le plan de sauvetage d'UBS. Mais je n'appelle pas cela une crise. La qualité de mon travail au quotidien doit me permettre d'être à la hauteur dans ces situations particulières. C'est tout. On essaye bien sûr de nous vendre la «communication de crise», mais pour moi, c'est du blabla.

Vous êtes donc de la vieille école?

Oui, on peut dire les choses comme cela.

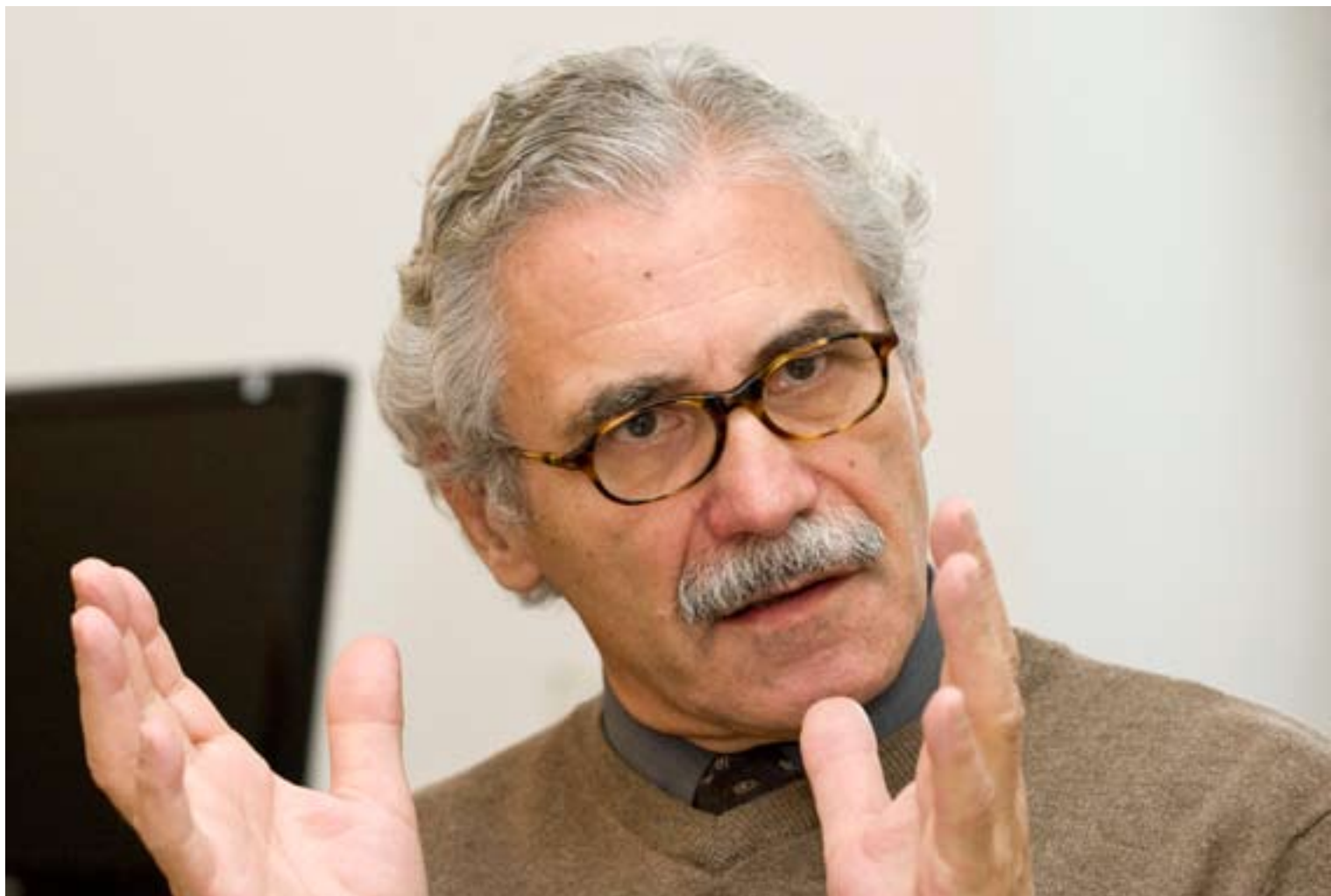
Qu'est-ce qui, selon vous, caractérise une bonne communication?

Je n'aime guère utiliser ce terme de communication. Que ce soit comme porte-parole du Conseil fédéral ou de certains de ses membres, j'ai toujours fait clairement la distinction entre communication et information. Le gouvernement et, par conséquent, l'administration ont l'obligation de donner des informations de manière

Oswald Sigg

Expert en communication, Oswald Sigg a pris ses fonctions de vice-chancelier et de porte-parole du Conseil fédéral en août 2005. Il partira à la retraite en avril 2009. Originaire d'Ossingen (ZH), Oswald Sigg est né en 1944 à Zurich. Après sa maturité au Collège Saint-Michel, à Fribourg, il a étudié la sociologie et les sciences économiques à Saint-Gall, Paris et Berne. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat sur le système de l'initiative populaire. Il écrit des chroniques et des articles dans diverses publications sur des questions de politique culturelle, de communication et démocratie directe.

Oswald Sigg a été successivement suppléant du chef de l'information de la Chancellerie fédérale (1975–1980), chef de l'information du Département fédéral des finances (1980–1988), rédacteur en chef de l'Agence télégraphique suisse (1988–1990) et porte-parole de la direction générale de la SSR (1991–1997). De 1998 à 2004, il a été à la tête du service d'information du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et, de 2004 à 2005, il a dirigé l'état-major du chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.



«La qualité de mon travail au quotidien doit me permettre d'être à la hauteur dans ces situations particulières. C'est tout.»

transparente et exhaustive sur les affaires qui les concernent. Ce qu'il est convenu d'appeler communication n'entre en jeu que lorsque les médias ont reçu l'information des autorités et l'ont retransmise, peut-être parfois de façon inadéquate. Autrement dit, lorsqu'il faut répondre à des questions supplémentaires, faire des rectifications, apporter des compléments, donner des interviews...

N'avez-vous pas un principe cardinal?

Lorsque j'étais étudiant à Paris, je vivais dans une mansarde. Il y avait une affichette sur le mur qui disait comment se comporter «en cas de crise», essentiellement en cas d'incendie. On pouvait y lire en allemand, en caractères gras (et avec des fautes d'orthographe): «Rester calme!» Cela m'avait beaucoup amusé à l'époque.

En même temps, cette injonction s'est ancrée dans ma mémoire et, depuis lors, je me suis efforcé de l'appliquer dans un grand nombre de situations. C'est cela le principe de base de l'information et de la communication: mon-

trer de la sérénité en toutes circonstances. Ne pas se laisser bousculer et ne pas s'agiter inutilement.

Cela fonctionne-t-il aussi lorsque le téléphone sonne sans discontinuer, que les journalistes vous assaillent et que les médias diffusent des informations erronées?

Non, bien sûr. Rester calme, c'est la marche à suivre dans les étapes ultérieures. J'ai toujours appliqué les quatre règles suivantes: d'abord, comprendre ce qui se passe; ensuite, s'accorder sur les priorités et la répartition des rôles; puis définir les mesures à prendre d'urgence; et enfin, définir ce qui doit être dit, à l'interne comme en public.

Même les communicateurs expérimentés se retrouvent parfois dans des postures difficiles...

Les choses se passent rarement comme dans les manuels. Et c'est tant mieux. A mon avis, il n'existe pratiquement aucune situation dans laquelle il faudrait impérativement réagir à la seconde et trouver coûte que coûte quelque chose à dire.



«A mon avis, il n'existe pratiquement aucune situation dans laquelle il faudrait impérativement réagir à la seconde et trouver coûte que coûte quelque chose à dire.»

Lorsque cela arrive, le résultat est généralement mauvais. Bien sûr, un conseiller fédéral à qui l'on tend un micro lorsqu'il sort de sa voiture ou à sa descente d'avion ne peut pas rester coi. Mais lorsque l'on fait partie d'un gouvernement, on apprend vite à faire face à de telles situations.

Il en va tout autrement d'un porte-parole. Le chef de l'information d'un département peut parfois vivre des moments difficiles, lorsque son collègue d'un office fédéral fait passer un message contradictoire et que ces divergences apparaissent publiquement. C'est la conséquence d'un manque de concertation et un exemple classique de situation difficile.

Un exemple: à votre avis, une meilleure communication aurait-elle permis de neutraliser les attaques contre l'ancien conseiller fédéral Samuel Schmid ou tout au moins de les atténuer?

Non, absolument pas. M. Schmid a lui-même admis ses erreurs dans la désignation de Roland Nef à la tête de l'armée. Il a péché par excès de confiance. Mais face à un abus de confiance d'une telle ampleur, même la meilleure des communications ne peut rien faire.

Grâce à votre expérience, à votre flair et à quelques principes de base, vous êtes venu à bout de situations très difficiles. Si c'était à refaire, y a-t-il des cas où vous agiriez différemment, rétrospectivement?

Bien sûr, il y en a toujours. Je pense en premier lieu à la tentative du Conseil fédéral de privatiser Swisscom: c'est un cas d'école de couac de communication. On avait alors décidé de garder un détail secret, et cela s'est avéré une erreur.

Vous sentez-vous coupable ou responsable lorsque l'information et la communication n'atteignent pas leur objectif?

Je porte ma part de responsabilité, bien entendu. Mais, comme je l'ai déjà dit, j'ai aussi appris que les choses ne se passent généralement pas comme dans les livres d'école. Les règles les plus importantes en matière d'information, pour l'administration et le Conseil fédéral, c'est d'avoir une attitude active, d'agir rapidement, d'être clair, sincère et exhaustif, de coordonner et d'uniformiser leur action, d'informer de manière suivie et transparente. On voit donc à quel point notre politique d'information a peu de choses en commun avec celle d'une entreprise. Ce sont deux mondes complètement différents. Je me suis toujours battu contre ceux qui voudraient que l'administration s'identifie à une entreprise et adopte une même politique d'information. Nous ne sommes pas sur le marché et nous ne vendons pas de produits à une clientèle.

Notre devoir est d'informer sur la mise en œuvre d'une politique décidée par les citoyens selon les règles de la démocratie. Autrement dit, c'est une mission de service public. Or il ne faut pas mélanger le service public et les objectifs économiques.

L'année 2009 s'annonce comme une période de crise. Ressentez-vous des pressions pour modifier votre manière d'informer et de communiquer dans de telles circonstances?

Non. L'administration ne va pas se mettre à la communication de crise pour autant. Les consultants et les sociétés de sécurité nous y incitent, mais les règles que j'ai citées plus haut continuent de s'appliquer à toute information publique: attitude active, rapidité, sincérité, exhaustivité, uniformité, coordination et continuité.

Interview: **Bettina Mutter**
journaliste

Fondements pour la protection de la population

Alerte, alarme, information – un tour d’horizon

En cas d’inondations, d’avalanches ou d’accident chimique, l’une des principales tâches de la protection de la population consiste à informer le plus tôt possible les organisations d’intervention et la population. Lorsque survient un événement de grande ampleur, communes, cantons et Confédération veillent à ce que les forces d’intervention soient mobilisées dans les plus brefs délais et à ce que la population adopte le comportement requis par la situation, le but étant d’éviter des victimes et des dommages. Ci-après, nous présentons le système d’alerte, d’alarme et d’information de notre pays sous les angles technique et juridique.

Le projet OWARNA: un faisceau de mesures d’optimisation

Organisée en novembre 2008 à St-Gall, Geoprotecta –le 1^{er} Salon suisse de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels et aux conséquences climatiques –a réuni les spécialistes cantonaux et communaux de la protection de la population autour d’un grand stand animé par quatre organes fédéraux. Cette foire spéciale trouvait son origine dans le projet OWARNA, lancé par le Conseil fédéral après les intempéries de l’été 2005 en vue d’optimiser le système d’alerte et d’alarme en cas de catastrophe naturelle.

Les services concernés y ont présenté les instruments qui seront utilisés à l’avenir pour optimiser l’alerte et l’information en cas d’événement naturel majeur, à commencer par la plate-forme d’information commune sur les dangers naturels (GIN), par laquelle les experts de la Confédération, des cantons et des communes veulent désormais échanger leurs informations. Ce système doit permettre de formuler des prévisions plus précises concernant le danger d’avalanches et l’évolution de précipitations ou de crues, ce dont profiteront les équipes d’intervention.

Les visiteurs de la foire ont également pu y découvrir le centre d’annonce et de suivi de la situation exploité par

la Confédération, qui, en cas d’événement majeur, sert à regrouper les informations de toutes les organisations partenaires et à reproduire la situation en Suisse. Cette plate-forme peut ainsi être utilisée pour signaler des défaillances du réseau de télécommunications ou des perturbations du trafic et pour communiquer les disponibilités actuelles des forces d’intervention.

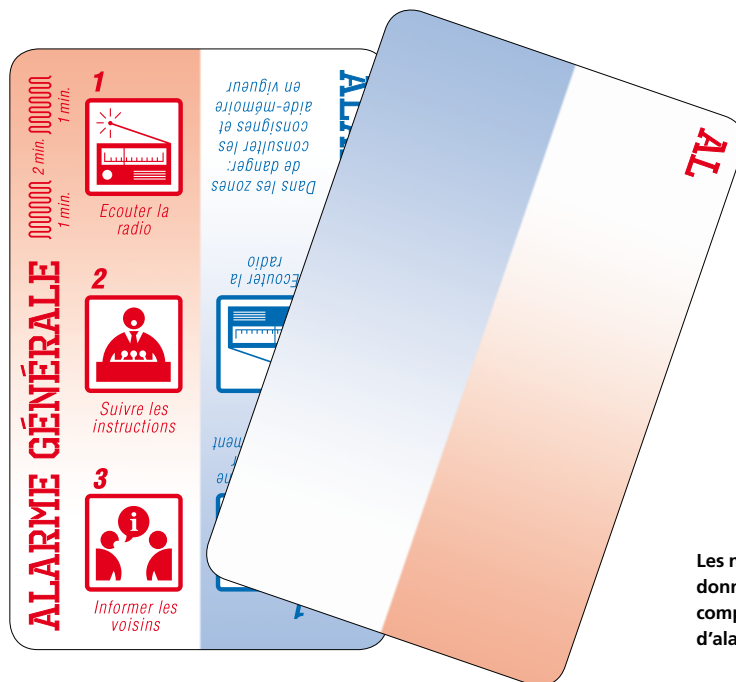
L’exposition l’a montré de manière exemplaire: l’alerte et l’information des équipes d’intervention dépassent largement le cadre de la simple mobilisation par pager ou sms. Aujourd’hui, un réseau complexe d’organes spécialisés garantit une étroite collaboration en vue de détecter un danger à temps et de mettre en garde les autorités et la population contre un événement imminent.

La terminologie: Qui alerte? Qui reçoit l’alarme?

En matière de terminologie de l’alerte et de l’alarme, la difficulté réside dans le détail: Aujourd’hui, nombre d’institutions émettent des avis de verglas, des alertes



Geoprotecta 2008: des spécialistes fédéraux, cantonaux et communaux de la protection de la population en pleine discussion lors de l’exposition «Attention! Dangers naturels. La Confédération informe et met en garde».



Les nouvelles cartes d'information donnent des renseignements sur le comportement à adopter en cas d'alarme.

météo ou des avis de «bouchons». Aussi bien pour les habitants que pour les autorités, il est donc difficile d'évaluer ces différents messages. L'ordonnance sur l'alarme (OAL), qui distingue l'alerte et l'alarme, constitue la base d'une répartition claire des compétences. Jusqu'à présent, la population était informée par les autorités chargées de lui transmettre l'alarme, alors que celles-ci étaient alertées – dans le sens d'averties – et orientées.

La révision en cours de l'OAL prévoit de préparer désormais la population plus tôt à un danger. Celle-ci ne serait alors plus réduite au rôle de destinataire de l'alarme mais serait réellement avertie avant la diffusion de l'alarme proprement dite. Alors que l'alerte était par le passé destinée aux seules autorités qui devaient ainsi pouvoir prendre des mesures d'urgence et, le cas échéant, permettre aux forces d'intervention de se préparer en vue d'une éventuelle alarme ultérieure, des messages d'avertissement peuvent aujourd'hui être transmis par sms ou courriel aux habitants des zones menacées. Les services d'alerte proposés actuellement à la population ne sont toutefois pas tous prioritaires pour la protection de la population.

Les alertes définies dans l'OAL proviennent des organes spécialisés désignés par la Confédération, lesquels sont les premiers à détecter un danger imminent, tels que l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches ENA pour les avis d'avalanche, l'Office fédéral de l'environnement OFEV pour les avis de crues ou MétéoSuisse pour les avis de tempêtes et de fortes précipitations. La Centrale nationale d'alarme CENAL, qui est rattachée à l'OFPP, diffuse aux autorités par des canaux protégés les alertes émises par ces organes, les avis d'avalanche étant directement transmis aux centrales d'alarme cantonales et aux autres organisations partenaires.

A l'avenir, les messages d'alerte émis par ces organes devront aussi être diffusés activement par les médias. Des critères de qualité particuliers ont été fixés pour tenir compte des exigences du grand public. Ainsi, chaque message d'alerte s'accompagne de recommandations de comportement et est classé sur une échelle de dangers allant de 1 (aucun danger ou danger minime) à 5 (danger extrême).

Si le danger est immédiat, la population est non pas alertée mais reçoit l'alarme. Dans la mesure du possible, l'alarme est transmise au moyen de sirènes. S'il s'agit d'une alarme générale, la population est invitée à écouter la radio. Lors d'une alarme-eau, les habitants des zones rapprochées d'ouvrages d'accumulation sont invités à se rendre immédiatement dans une zone située en amont.

Par conséquent, les sirènes sont destinées uniquement à transmettre l'alarme à la population et leur déclenchement est suivi de la diffusion radiophonique de consignes de comportement. C'est ainsi que le terme «alarme» – en fait «à l'arme» – s'est détaché de son origine étymologique, n'étant plus utilisé de nos jours pour mobiliser le citoyen ou l'armée de milice afin de s'opposer à l'ennemi menaçant. Aujourd'hui en effet, la population n'est plus «alarmée» pour participer à une opération de défense contre les dangers. Bien plus, l'alarme sert aujourd'hui à protéger la population et à l'inciter à adopter un comportement qui la mette si possible à l'abri du danger en cas d'événement.

Or, lorsqu'un corps de sapeurs-pompiers ou une autre organisation de sauvetage veut néanmoins mobiliser ses effectifs au moyen d'un signal acoustique, ils doivent avoir recours aux cloches d'église ou à d'autres sirènes,

puisque les sirènes de la protection civile et les signaux d'alarme qu'elles émettent sont réservés à la population.

La base juridique: l'ordonnance sur l'alarme

L'alarme ne doit pas être donnée à la légère. Sans compter qu'une alarme déclenchée trop souvent finit par ne plus être prise au sérieux, une telle mesure entraîne à chaque fois une perturbation du fonctionnement normal de la société qui se traduit également par des coûts pour l'économie nationale. C'est pourquoi les compétences et conditions en matière d'ordre d'alarme sont réglées avec précision. Suivant la portée de l'événement, la décision de déclencher l'alarme incombe à la commune, au canton ou à la Confédération.

En temps de paix, les organes fédéraux ne sont que rarement habilités à ordonner le déclenchement de l'alarme dans la mesure où la maîtrise de la grande majorité des événements relève des cantons. Seules la Chancellerie fédérale et la CENAL ont pouvoir d'ordonner le déclenchement des sirènes. La CENAL est responsable du déclenchement des sirènes dans les cas d'une augmentation –présumée– de la radioactivité, étant chargée de la conduite de l'intervention dans une première phase d'un tel événement. Dans tous les autres cas, les compétences sont définies à l'échelon cantonal. Le seuil qui doit être atteint pour que les sirènes soient actionnées demeure cependant élevé en tout temps: seul un danger à même de porter atteinte à la santé de la population ou d'en menacer les bases d'existence justifie l'usage des sirènes.

L'ordonnance fédérale sur l'alarme est en cours de révision et le délai imparti aux cantons et à d'autres organes intéressés pour prendre position est fixé à la fin février. Actuellement, les avis formulés dans le cadre de cette audition sont étudiés par l'OFPP. Les principales modifications proposées portent sur la diffusion active des alertes d'organes fédéraux en faveur de la population ainsi que sur leur attribution systématique à l'un des cinq niveaux de danger définis. Les avis de séisme du Service sismologique suisse SSS, qui ne peuvent être diffusés qu'après la surveillance de l'événement, seront réglés dans la nouvelle ordonnance par analogie avec les messages d'alerte des autres organes spécialisés.

L'avenir: POLYALERT, Alovu et Single Official Voice

Outre cette ordonnance, de nombreux autres projets sont en cours dans l'optique d'une optimisation du système d'alerte, d'alarme et d'information des autorités, d'autres organes et de la population. Au titre du projet OWARNA, des mesures sont en cours de réalisation pour améliorer l'information de la population et la sécurité des sirènes contre les défaillances. Ce premier sous-projet est centré sur la commande des sirènes et sur leur équipe-

ment en continu au moyen d'une alimentation électrique indépendante du réseau.

Un autre projet placé sous la direction de la Chancellerie fédérale vise à optimiser en particulier l'information de la population à des fins de prévention des dangers naturels. Un portail Internet à créer doit permettre de centraliser l'accès aux informations nécessaires fournies par les organes spécialisés. Dans une deuxième étape, ce portail devra être étendu à la prévention des dangers d'origine technologique de même que d'autres dangers tels que l'effondrement du réseau d'électricité, puis servir à regrouper des instructions actuelles des autorités et, au besoin, à les transmettre aux intéressés par courriel ou par d'autres canaux.

Dans le cadre de son projet «Alovu», la CENAL cherche à intégrer dans son réseau d'institutions également des organisations non gouvernementales auxquelles les alertes pourront être transmises. En effet, les réseaux d'énergie, de télécommunication et de transport sont de plus en plus exploités par des partenaires privés. Le fait que ces partenaires soient eux aussi

avertis des dangers naturels imminents et annoncent à leur tour l'état de leurs réseaux aux intervenants publics de la protection de la population aura ainsi pour effet de renforcer encore davantage le système coordonné qui est en place pour la maîtrise d'un tel événement.

La nouveauté la plus perceptible pour la population devrait résulter de l'introduction du principe de la voix officielle unique («Single Official Voice») selon lequel tous les diffuseurs de programmes radio et télévision en Suisse seront obligés de transmettre les messages d'alerte officiels des organes spécialisés de la Confédération durant les heures de diffusion. La population et les équipes d'intervention seront ainsi informées en même temps et de manière uniforme sur les dangers menaçants. Ce projet également, qui implique une modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision, est actuellement en consultation auprès des milieux concernés.

Christian Fuchs

chef de l'information de la CENAL, OFPP



L'ancienne Miss Suisse Christa Rigozzi s'est engagée dans la campagne d'information relative au test des sirènes qui a eu lieu début février.

Un peu d'histoire

Du cor à la sirène

L'Histoire n'a jamais manqué ni de dangers, ni de catastrophes. De tout temps, il y avait donc des alarmes à transmettre à la population. Mais comment faisait-on lorsqu'on ne connaissait ni les sirènes ni la radio, ni les téléphones portables ni la télévision, sans parler du courrier électronique? Certes, les dernières années ont donné lieu à des recherches historiques sur les catastrophes. La question de la transmission de l'alarme n'a toutefois encore jamais été étudiée systématiquement, comme nous l'explique le professeur d'histoire bernois Christian Pfister, qui fait partie des chercheurs œuvrant dans cette direction. Pour l'instant, on ne peut faire que des observations ponctuelles, mais déjà captivantes.

Le problème des fausses alarmes est connu depuis longtemps. Durant l'Antiquité, le fabuliste Esope en parlait déjà. L'une de ses fables raconte en effet l'histoire d'un fils de pasteur qui, pour tromper son ennui en gardant les moutons, cria «Au loup!» sans raison. Armés de fourches et de fléaux, les gens du village accoururent pour faire fuir la bête... et furent verts de rage de ne trouver que le garçon qui riait. Pourtant, lorsqu'il fit la même farce une seconde fois, ils accoururent encore. Ce n'est que la troisième fois qu'il cria «Au loup!», qu'ils restèrent au village. Mais cette fois-là, ce n'était pas une farce. Le loup dévora tout le troupeau.

Sur ses gardes

Comme le montre la fable d'Esope, le cri d'avertissement est l'une des formes les plus anciennes de la transmission de l'alarme. On délègue volontiers cette mission: aux temps préhistoriques, c'étaient déjà des chiens qui aboyaient lorsque quelqu'un approchait du village. Les oies du Capitole sont devenues célèbres dans le monde entier après avoir été effrayées par des bruits durant la nuit et s'être mises à jacasser avec fracas, sauvant ainsi Rome de l'assaut des Gaulois.

Lorsque c'étaient des hommes qui donnaient l'alerte, ils recouraient à des instruments bruyants: les gardes donnaient l'alarme au moyen de cornes, de cors et de trompettes, de tambours, de sifflets ou de crécelles. Tout ce qui comptait, c'était que cela fasse du bruit et soit simple et rapide à utiliser. Ce qui est plus macabre, c'est qu'au moyen-âge, les clochettes ou les crécelles étaient utilisées pour prévenir du danger que l'on représentait soi-même: les lépreux devaient porter une clochette à leurs vête-

ments ou utiliser une crécelle pour avertir les personnes saines du risque de contagion.

La «poste du feu»

Durant l'Antiquité déjà, il existait des techniques d'alarme avancées, sortes de balises de signalisation. On allumait des feux sur des collines, qui envoyaient un signal au poste suivant, la nuit par leur lueur, le jour par leur fumée. Déjà Eschyle (525–456 av. J.-C.) rapportait dans L'Orestie que le roi Agamemnon avait envoyé la nouvelle de la victoire sur Troie à sa femme Clytemnestre au moyen de signaux de feu. Ce n'était pas une bonne idée: ainsi prévenue et avec l'aide de son amant, elle assassina son mari à son retour.

Les historiens accordent peu de crédit à ce récit. Toutefois, l'évidence avec laquelle l'historien grec Hérodote raconte que les Perses ont annoncé à leur roi la prise d'Athènes par des signaux de feu par-delà les îles montre bien que la technique d'information était connue. En fait, au 2^e siècle av. J.-C., Polybe a inventé une sorte d'alphabet des signaux de feu, permettant de transmettre des messages complexes.

Les feux de joie ont été utilisés jusqu'aux temps modernes: en Angleterre, ils avertissaient de l'arrivée de l'Armada espagnole, ou, sur les côtes suédoises, du débarquement d'intrus. Le système d'alarme suisse des postes de guet est célèbre, ses débuts remontant au 15^e siècle. Le réseau des postes de signalisation en liaison visuelle les uns avec les autres servait à mobiliser rapidement les troupes et a été développé régulièrement. M. Pfister explique qu'en 1734, il y avait dans le canton de Berne et ses Pays sujets 156 feux d'alarme (sur des collines, ou tas

de foin) prêts à être allumés, du lac Léman au Rhin. Aujourd'hui encore, le feu de joie du 1^{er} août rappelle ce moyen de communication.

Le jugement divin

«Cependant, à ma connaissance ce système n'a pas été utilisé pour transmettre l'alarme en cas de catastrophe», déclare Pfister. Il s'agissait d'un moyen de communication militaire, comme c'est le cas dans les exemples donnés ci-dessus. On peut néanmoins imaginer une utilisation occasionnelle de ces feux en cas de catastrophe; malheureusement, aucune source n'indique comment l'alarme était transmise en cas d'incident.

Par ailleurs, la connaissance que l'on avait des catastrophes jusqu'au 18^e siècle était toute autre. Qu'il s'agisse d'un tremblement de terre, d'une tempête ou d'un éboulement, on pensait que c'était la peine infligée aux hommes par Dieu pour les punir, comme l'avait été le déluge dans la Bible. S'en protéger aurait été un péché, écrit Quirinus Reichen, du Musée historique de Berne, dans son livre «Entfesselte Elemente» (éléments déchaînés). Ainsi, un système d'avertissement ne pouvait être installé qu'aux endroits où un type de catastrophe se répétait. La répétition montrait non seulement la nécessité de la prévention, mais prouvait aussi que le désastre n'était pas l'œuvre de Dieu mais celle des hommes. «En Europe, c'est avec les incendies majeurs que les

hommes ont appris à maîtriser les catastrophes», déclare l'historien Pfister.

La peur du feu

Les maisons dont une grande partie était en bois, souvent couvertes d'un toit de chaume, étaient alignées en rangs serrés. Chaque maison était équipée d'une cheminée ouverte et d'un foyer, dont une étincelle pouvait s'échapper rapidement. Il n'est donc pas surprenant que dans la Rome antique déjà, les mesures de protection contre l'incendie aient existé. Au moyen-âge, un double système d'alarme a été mis sur pied: les guetteurs cherchaient la fumée du haut des clochers ou des tours de garde, tandis que la nuit, les veilleurs patrouillaient dans les rues. La plupart du temps, ils portaient une corne, afin de réveiller tout le monde d'un ton perçant en cas d'alarme.

Etant donné qu'il arrivait occasionnellement que le signal ne soit pas entendu, on proposa à Zurich, en 1651, de donner l'alarme en sonnant les cloches en cas d'incendie. Ce système permettait en outre d'indiquer à la population, en sonnant plus ou moins rapidement, si le feu s'étendait ou au contraire déclinait. Des estafettes ou des cavaliers préposés au feu devaient se rendre d'urgence à l'hôtel de ville et à la caserne des pompiers pour transmettre le message d'alarme; ils étaient également chargés d'avertir les personnes habitant à l'extérieur de la ville. Plus tard,



Vers la fin du moyen-âge, un seul incendie pouvait menacer la ville entière. Dans sa Chronique officielle de la Ville de Berne, Diebold Schilling (Berne 1474–1483) a illustré les opérations d'évacuation et d'extinction organisées lors de l'incendie qui ravagea la ville de Berne en 1405.

Les feux de joie du 1^{er} août rappellent un ancien moyen d'information.

ces messagers furent remplacés par le mortier et ses trois coups d'avertissement.

Comme pour la prévention contre le feu, il a fallu agir contre un autre mal récidiviste: les inondations. Au 15^e siècle déjà, un garde a été mis en poste à Bâle pour observer les crues du Rhin. Pfister raconte qu'en Allemagne, des coups de canon avertissaient lorsque la glace de l'Elbe se rompait; au nord de l'Engadine, les cloches sonnaient lorsque l'Inn sortait de son lit.

Une toute autre perception de la nature

L'historien d'Heidelberg Gerrit Jasper Schenk nous rend attentifs au fait qu'il faut être prudent lorsque nous projetons notre perception actuelle sur des temps passés. «La perception de la nature était toute autre», précise Schenk. «A l'époque, les expériences avaient tendance à inciter à une plus grande prudence.» C'est encore le cas aujourd'hui dans les endroits les plus reculés du monde. L'ethnologue berlinoise Undine Frömming a étudié, dans la forêt tropicale indonésienne, comment les hommes géraient le danger d'éruption d'un volcan. «Ils utilisent la faune comme système de préalerte», déclare Frömming, «comme des sismographes naturels.» Si l'intérieur de la montagne gronde, les animaux fuient ses versants. «Par ailleurs, il n'est pas rare qu'un ancien vive sur la montagne et annonce ses observations.» Etant donné que les volcans servent de domicile

aux anciens et que la rumeur du volcan est perçue comme un avertissement explicite que l'on s'est mal comporté envers Dieu ou les anciens, les hommes se défendent là-bas contre tout ordre d'évacuation donné par l'Etat, car ils doivent remplir leur «engagement» vis-à-vis des anciens.

Des croyances magiques similaires étaient présentes autrefois en Europe. On supposait que derrière le côté obscur de la nature et la colère des éléments se cachaient de méchants démons. On croyait toutefois aussi au pouvoir des cloches sacrées des églises sur ces démons: la protection de la cloche s'étendait aussi loin qu'on entendait son tintement. Ainsi, les cloches ne se contentaient pas d'annoncer une tempête ou un orage, elles chassaient aussi les démons. «Vivos voco mortuos plango fulgura frango», telle est l'inscription de la grosse cloche de la cathédrale de Schaffhouse: «J'appelle les vivants, je pleure les morts et je chasse les éclairs.» Par contre, dans les temps modernes, quand les cloches sonnent, l'écrivain Julius Stinde utilise une formule plutôt pathétique: «Le son des cloches ne chasse plus les démons et les esprits, mais appelle les hommes, qui n'aident pas leurs prochains par la magie mais par cette force que confèrent le sens du devoir, la charité et le dévouement.»

Kai Michel
journaliste

Alarme-eau

Rupture de barrage: une fois par millénaire, selon les estimations

Les retenues d'eau constituent des réserves d'énergie et permettent de juguler les crues. Mais les barrages représentent eux-mêmes un risque recelant un important potentiel de destruction. Les exploitants de grandes centrales hydroélectriques ont l'obligation d'entretenir des systèmes d'alarme et de surveillance efficaces. Petite visite des ouvrages du Grimsel, dans les Alpes bernoises.

Ces dernières années, en Suisse, on a enregistré une augmentation des précipitations au mois d'août. La fin de l'été s'accompagne de plus en plus souvent d'intempéries et d'inondations. En 2007 et 2005, des pluies abondantes ont fait déborder de nombreux cours d'eau. Conséquences: des évacuations, des maisons détruites et des sapeurs-pompiers contraints de faire leur possible pour éviter le pire. L'Oberland bernois est l'une des régions les plus touchées; mais les crues du mois d'août auraient pu être bien plus graves sans l'effet régulateur des lacs de retenue dans le secteur du Grimsel.

Comme l'a montré l'Office fédéral de l'énergie OFEN, les barrages ont sensiblement freiné le déferlement des eaux, ce qui a permis de détendre la situation critique qui régnait en aval, dans la vallée du Hasli. Sans cet effet amortisseur, le niveau de l'Aar et du lac de Brienz aurait pu monter de 50 cm supplémentaires. Fort heureusement, le volume d'eau des retenues était relativement faible à cette époque et le jeu des pompes a permis de contenir l'augmentation, de sorte que les barrages n'ont pas été submergés.

La mission première des usines électriques de l'Oberhasli (KWO) est certes de produire du courant, mais leur cahier des charges comprend également l'observation des conditions hydrologiques et des dangers naturels. Bien sûr, on ne peut pas toujours maîtriser les crues. Quant aux barrages, même si ce sont des créations humaines, ils ne sont pas pour autant sans danger: une retenue pourrait très bien déborder sous l'effet d'une coulée de

boue, d'un éboulement ou d'une avalanche. Et si l'un d'entre eux venait à se fissurer, toute la vallée, entre le col du Grimsel et Brienz, serait rapidement dévastée.

Les sirènes donnent le signal de l'évacuation

Le raz-de-marée n'est qu'un scénario fictif, mais il repose sur des hypothèses fondées: en quelques minutes, une vague de cinq mètres de haut déferlerait sur le village de Guttannen et s'engouffrerait dans la vallée à une vitesse proche de 100 km/h. Une demi-heure plus tard, toute la plaine de Meiringen serait recouverte d'eau à hauteur d'homme. Le temps est donc compté pour mettre en branle le dispositif de la protection civile, auquel ont adhéré les communes du Haslital. En cas de danger, la population est immédiatement alertée par l'alarme-eau: un son grave répété douze fois à intervalles de dix secondes.

Le poste de commandement des KWO peut déclencher une vingtaine de sirènes, de manière que l'alarme soit entendue dans tous les recoins de la vallée. Ensuite, les états-majors de crise des communes et du district prennent les choses en main: «La population serait évacuée vers les cabanes de montagne et les bâtiments



Les barrages font partie des ouvrages les mieux surveillés de Suisse.

agricoles situés sur les flancs», explique Hans Rufibach, chef de l'état-major communal de Guttannen.

A Meiringen aussi, les lieux de refuge sont déjà désignés, «notamment les constructions de protection civile localisées sur les hauteurs», précise Andreas Winterberger, chef de l'organe communal de conduite. Des plans détaillés montrent aux services de sauvetage et aux sapeurs-pompiers où ils peuvent concentrer leurs moyens et dans quelles zones inondables la population est en danger.

Les exploitants d'usines électriques font partie du dispositif

Le déroulement d'une alarme est régi par la loi. Dans les zones situées à proximité des grands barrages, cette tâche incombe aux exploitants d'usines électriques. Si la menace se précise, les autorités communales, cantonales et fédérales doivent être averties à temps. On distingue trois niveaux de danger pour l'alarme-eau: au premier niveau, «l'exploitant doit veiller au grain. Les organes de conduite sont informés et la population doit connaître les refuges possibles», commente Claude-Eric Wessel, de l'état-major de crise du canton de Berne. Si la situation s'aggrave et que l'on atteint le deuxième niveau, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) est mise au courant, dans tous les cas avant le troisième niveau, c'est-à-dire au moment où les sirènes sont déclenchées. Selon une proposition de révision déposée par l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, l'alarme-eau retentirait immédiatement alors qu'actuellement, elle est précédée de l'alarme générale.



Ronde de contrôle dans le barrage.

Les communes de la vallée du Hasli ont déjà eu l'occasion de se préparer au pire: dans les années 1980, des séparatistes jurassiens avaient menacé de faire exploser un barrage. Les responsables des KWO avaient alors redoublé d'attention et organisé des patrouilles jour et nuit. De leur côté, les organes de sécurité s'étaient préparés à une évacuation. Heureusement, la menace n'a jamais été mise à exécution. A ce jour, l'alarme-eau ne s'est jamais fait entendre en dehors du contrôle annuel des sirènes, puisqu'aucun barrage ne s'est effondré ni dans les Alpes bernoises, ni ailleurs en Suisse.

Il n'est donc pas étonnant que le public tienne les barrages pour des ouvrages extrêmement sûrs. Selon un son-

dage réalisé dans les Grisons, moins d'une personne sur quatre croit en la possibilité d'une rupture de barrage. Dans sa réponse à une intervention parlementaire, le Conseil fédéral qualifiait la probabilité d'occurrence de «très faible». Les cadastres communaux des dangers ignorent ce type d'événement, alors qu'ils recensent tous les cas susceptibles de se produire tous les 300 ans. Pour les autorités cantonales bernoises, le risque de rupture de barrage est au maximum d'une fois par millénaire.

Surveillance électronique permanente

Malgré cela, les barrages font partie des ouvrages les plus surveillés de Suisse. Ceux du Klöntal et du Bannalp furent les premiers à être équipés d'installations d'alarme, il y a plus d'un demi-siècle. Et les recommandations de sécurité diffusées par le Comité suisse des barrages, l'organe faïtier officiel, ont retenu l'attention dans toute l'Europe.

Les ouvrages du Grimsel bénéficient aussi d'un dispositif de protection étendu. Entre le col du Susten et le glacier de l'Aar, on ne compte pas moins de cinq grands barrages et une demi-douzaine de lacs d'accumulation. La paroi, haute de plus de cent mètres, du barrage du Grimsel date de 1932. Le plus ancien ouvrage, dont le mur de 35 mètres de haut retient les eaux du lac Gelmer, a 80 ans cette année. Cet âge respectable ne le rend pas plus dangereux pour autant: «Dans de bonnes conditions, les vieux barrages sont même plus sûrs car avec le temps, le béton se durcit», explique Andres Fankhauser, responsable des ouvrages aux KWO.

Mais la compagnie d'électricité ne se repose pas sur ce constat optimiste. Son usine d'Innertkirchen, où aboutissent de nombreuses conduites forcées, recueille toutes les données fournies par les senseurs et autres appareils de mesure dédiés à la surveillance des barrages. Sans parler des détails techniques, comme le relevé des volumes d'eau d'infiltration, la pression de l'eau sur la base des barrages ou encore la déformation des murs: l'OFEN exige en effet des systèmes de contrôle et de surveillance complets. Sa section Barrages est chargée de la haute surveillance de plus de 200 grands ouvrages d'accumulation dans toutes les Alpes suisses. A ce titre, elle examine également la récente refonte du plan d'alarme-eau des ouvrages du Grimsel.

Des contrôles exhaustifs

«Nous exigeons des contrôles réguliers et une documentation annuelle», déclare Carl-Arthur Eder, de la section Barrages, pour illustrer les obligations en la matière des



Entre le col du Susten et le glacier de l'Aar, on ne compte pas moins de cinq grands barrages et une demi-douzaine de lacs d'accumulation.

exploitants d'usines électriques. Chaque barrage doit être muni d'un poste d'observation situé hors de la zone inondable et pouvant déclencher l'alarme-eau. En outre, le parapet de chaque mur de barrage est équipé d'un circuit d'alarme qui, en cas de dérangement mécanique, fonctionne comme une corde de décrochage en émettant des impulsions électriques. Et l'OFEN ne se contente pas de ces dispositifs de sécurité: tous les cinq ans, un expert extérieur doit lui remettre un rapport sur la sûreté de l'ouvrage, la géologie et les conditions hydrologiques. La protection contre les crues est aussi constamment mise à jour en fonction des événements qui surviennent. Car si la tendance à l'augmentation des précipitations à certaines périodes de l'année se confirmait, les exploitants de barrage devraient en tenir compte afin d'éviter que les lacs de retenue débordent en cas d'intempéries et ne soient plus à même de jouer leur rôle de tampon.

Paul Knüsel
journaliste

Infrastructure

Systemes fiables et polyvalents

Le 4 février, jour du test annuel des sirènes, ces dernières ont de nouveau rugi du haut de milliers de toits helvétiques. Le système d'alerte, d'alarme et d'information de la population comprend bien davantage que les seules sirènes pour l'alarme générale et pour l'alarme-eau. L'Office fédéral de la protection de la population OFPP a lancé, l'année dernière, le projet POLYALERT de mise en place d'un nouveau système d'alarme. L'installation et la mise en service de ce système fiable et polyvalent s'effectueront entre 2010 et 2015.

Actuellement, quelque 4700 sirènes fixes d'alarme générale et 700 d'alarme-eau – placées en aval des barrages – sont réparties dans toute la Suisse pour avertir la population. S'y ajoutent 2800 sirènes mobiles qui peuvent être montées sur des véhicules pour transmettre l'alarme dans les zones peu habitées. Les cantons disposent de 30 à 800 sirènes, en fonction de leur grandeur, topographie et densité de population.

Le matériel technique de transmission de l'alarme ne se limite pas aux seuls instruments acoustiques placés essentiellement sur les toits de maisons, mais comprend aussi des réseaux, appareils de commande, dispositifs de télécommande. Il est possible de déclencher les sirènes non seulement directement sur l'engin, mais aussi à distance de façon centralisée. Ce sont en principe les autorités cantonales, plus précisément la police cantonale, qui déclenchent l'alarme générale; cette tâche incombe aux exploitants de barrages pour l'alarme-eau.

Un fonctionnement à toute épreuve

De tels systèmes d'alarme doivent répondre à des exigences élevées de fiabilité et fonctionner même quand tous les autres moyens sont en panne. «Il ne faut pas oublier que les autorités alertent la population alors que la catastrophe s'est déjà produite ou qu'un danger est là», précise Thomas Kiener, chef du projet POLYALERT à l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, quand il commente le défi à relever. «Le système doit fonctionner en toutes circonstances; en même temps des dispositifs techniques préviennent les déclenchements inopinés.»

En vertu de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile de même que de l'ordonnance sur l'alarme, la Confédération assume les coûts de la conception, du matériel, de l'installation et du renouvellement des systèmes de transmission de l'alarme à la population. Les cantons, les communes et les exploitants de barrages prennent à leur charge les frais d'exploitation et de maintenance des systèmes. Actuellement, le déclenchement centralisé de l'alarme générale s'effectue via le réseau sécurisé INFRANET (système SFI 457) de Swisscom, alors que l'alarme-eau est transmise par l'intermédiaire des deux systèmes SAM et LOCOM, basés sur INFRANET. La transmission des deux signaux d'alarme cessera dans le courant de la prochaine décennie, raison pour laquelle l'OFPP doit renouveler les systèmes.



En Suisse, on trouve actuellement 4700 sirènes fixes destinées à la transmission de l'alarme générale à la population.

Nouveau système d'alarme en 2012 et 2015

«Le nouveau système POLYALERT remplacera tous les systèmes actuels et il sera mis en place et en service progressivement», explique Thomas Kiener. «La feuille de route prévoit que les composants transmettant l'alarme-eau seront opérationnels en 2012, les autres en 2015.» Le chef du projet entend s'attaquer à la mise en place en 2010. Evidemment, le fonctionnement irréprochable de l'équipement d'alarme devra être assuré également durant la période transitoire de mise en place du nouveau système.

Techniquement parlant, la solution globale inclut des postes de commande, dispositifs de télécommande, réseaux et deux centres de calcul redondants pour la commande et le contrôle. On distingue les réseaux par défaut utilisés en situation normale et un réseau de secours à titre de solution palliative. Des interfaces réseaux permettent l'utilisation de réseaux de la Confédération et autres. Ainsi est-il possible d'utiliser les réseaux d'opérateurs publics ou – en cas de disponibilité – celui de l'armée et les réseaux partiels POLYCOM cantonaux.

Systèmes télématiques polyvalents

Peter Wüthrich, le chef de la nouvelle section de l'OFPP appelée Systèmes télématiques, appréhende le projet POLYALERT comme un élément dans un contexte élargi: la commande à distance des équipements d'alarme n'est qu'un aspect de la question, il en va aussi de la communication sécurisée entre les forces d'intervention (POLYCOM) et de la fiabilité de l'information destinée à la population (POLYINFORM). «Le projet OWARNA (optimisation du système d'alerte et d'alarme en cas de catastrophe naturelle) notamment a mis en évidence l'importance des systèmes télématiques.»

Appelé de ses vœux par le Conseil fédéral à la suite des intempéries de 2005, le projet OWARNA avait en point de mire les systèmes d'alarme et de communication encore opérationnels en cas de coupures d'électricité ou de défaillances de centraux de télécommunication ou de tronçons de réseaux.

Les mesures de mise en œuvre suivantes ont été retenues, qui coïncident par ailleurs avec les exigences imposées à POLYALERT:

- pourvoir les systèmes et terminaux électriques d'une alimentation de secours.
- créer des redondances pour les réseaux indispensables (réseaux indépendants supplémentaires et alimentation électrique de secours)
- évaluer de nouvelles technologies telles des «systèmes de réveil» en complément des sirènes pour prévenir la population se trouvant dans des bâtiments.

Systèmes supplémentaires: nouvelles possibilités

Les deux premiers points ci-dessus sont fondamentaux pour garantir la transmission de l'alarme à la population. Thomas Kiener est par contre plus réticent quand il s'agit de moyens d'alarme supplémentaires: «Le nouveau système ouvre de nouvelles perspectives. Mais nos prestations se limitent à la diffusion de l'information de base, à savoir quel type d'alarme a été déclenché dans quelle région.»



La plupart des sirènes peuvent être déclenchées non seulement sur place mais aussi de façon centralisée par les polices cantonales.

Le chef du projet POLYALERT considère que des sociétés privées pourraient, au moyen de systèmes auxiliaires, transmettre les informations destinées aux groupes de personnes qui peuvent difficilement être atteints directement par les sirènes. «Concrètement, je pense par exemple à des mobiles spéciaux pour handicapés, des appareils vibrants, des systèmes d'information

ferroviaire et routière, ou des panneaux installés dans les centres commerciaux. Il conviendrait de confier le développement de ces prestations supplémentaires à des partenaires compétents et dignes de confiance.»

Information de la population en cas de crise pour 2012

Outre POLYALERT en matière d'alerte, d'alarme et d'information de la population, POLYINFORM (information de la population par la Confédération en cas de crise IPCC) joue également un rôle important. La radio IPCC s'appuie sur la première chaîne radio SRG SSR idée suisse (DRS1, RSR1, RSI1): les stations radio sont équipées de matériel supplémentaire de retransmission afin d'assurer les communications radio lors de situations extraordinaires.

En 1980 déjà, le Conseil fédéral avait chargé les anciennes Entreprises des PTT de réaliser un réseau radio pour les cas de catastrophe, de crise ou de guerre, capable de transmettre des signaux OUC desservant 85 pour cent de la population dans les abris anti-atomiques. Ce système précurseur OUC 77 a été appelé «La voix qui traverse le béton». En 2004, le Conseil fédéral chargeait la Chancellerie fédérale de garantir l'information de la population par le réseau radiophonique existant. L'exploitation du nouveau réseau a été confiée à l'OFPP. Ainsi, la Confédération disposera, à partir de 2012, d'un système à la pointe de la technique pour informer la population en cas de crise.

Moins de fonctionnalités, davantage d'autonomie

«OWARNA dévoile clairement que, dans leur vie quotidienne, la plupart des gens s'en remettent à leur mobile, le téléphone fixe ou l'internet, mais sans se demander comment elles pourraient communiquer en cas de crise, par exemple lors de coupure de courant», ajoute Peter Wüthrich. Il s'est avéré difficile de localiser les vulnérabilités de ces systèmes quotidiens. «Personne ne sait exactement par où passent les câbles de fibres optiques du réseau public qui relient les centraux aux antennes ni où se trouve leur alimentation électrique. Au niveau national du moins, une vue d'ensemble manque. Par ailleurs, il serait trop onéreux d'installer partout des groupes électrogènes de secours et des alimentations secondaires.»

Pour Peter Wüthrich, l'affaire est claire: «En cas de crise, il faut miser sur les systèmes primordiaux en matière de politique de sécurité que sont POLYCOM, POLYALERT et POLYINFORM.» Techniquement, ils présentent certes moins de fonctionnalités que les systèmes télématiques que l'on trouve sur le marché (mobiles, réseau fixe, internet, etc.). «En revanche, ils permettent une réalisation fiable en cas de crise et, surtout, offrent une autonomie supérieure.»

Pascal Aebischer

suppl. du chef de l'information, OFPP

Liens directs:

www.polyalert.admin.ch

www.polycom.admin.ch

www.sirenes-alarme.ch

Groupe d'intervention du DDPS (GIDDPS)

Coopération civilo-militaire dans la protection contre les armes chimiques

Les attaques à l'arme chimique n'ont existé pendant longtemps que dans les scénarios des autorités militaires, mais au moins depuis l'attentat au sarin perpétré à Tokyo, le recours civil aux agents de combat est pris en compte dans les plans d'urgence en cas de catastrophe. La Suisse aussi a analysé la menace liée à cette forme de terrorisme et mis sur pied le groupe d'intervention du DDPS il y a huit ans.

Le terrorisme apparaît à pas feutrés à Tokyo le 20 mars 1995: au matin, alors que les Tokyoïtes se rendent au travail, cinq groupes de fidèles de la secte apocalyptique Aum Shirinkyo («Vérité suprême») empruntent différentes rames du métro de Tokyo. Certains portent des masques chirurgicaux, comme ceux qu'arborent souvent les pendulaires japonais pendant la saison grippale. Discrètement, ils déposent des sacs en plastique enveloppés dans du papier journal sur le sol avant de les percer de la pointe d'un parapluie. Le sarin – un gaz neurotoxique mis au point par des chercheurs allemands avant et durant la deuxième guerre mondiale – se répand alors lentement dans les rames.

Le sarin est l'un des toxiques chimiques de combat les plus redoutables qui existent. Les images des personnes fuyant les bouches de métro ont fait le tour du monde. Douze personnes ont trouvé la mort et 1300 environ ont été blessées dans cet attentat. De nombreuses victimes souffrent encore aujourd'hui du syndrome de stress post-traumatique et de symptômes tels que nausées, attaques de panique et insomnies.

Laboratoire de Spiez et Centre de compétences NBC de l'armée

En 1996, la Commission fédérale pour la protection ABC a recommandé aux autorités compétentes de parler aux dangers liés au terrorisme C en prenant les mesures adéquates: il s'agissait de compléter les plans cantonaux de protection C et d'assurer la disponibilité opérationnelle des organisations d'intervention. La Confédération devait en outre créer un groupe d'experts qui pourrait assister les éléments locaux de première intervention.

Sur la base des ressources du centre ABC de Spiez (Laboratoire de Spiez et Centre de compétences NBC de l'armée), un groupe d'intervention du DDPS (GIDDPS) a été mis sur pied, qui assume depuis huit ans déjà les tâches suivantes:

- conseils techniques aux forces de police et de lutte contre le feu et les accidents chimiques ainsi qu'aux services sanitaires, par téléphone et sur la place sinistrée;

- détection de toxiques de combat au moyen d'un équipement spécial sur la place sinistrée et démarcation de la zone touchée;
- prélèvements sur place pour analyses au Laboratoire de Spiez.

Pour pouvoir, même en l'absence d'un service de piquet, mobiliser à tout moment l'effectif minimum d'experts, un pool d'environ 60 collaborateurs spécialisés du Centre de compétences NBC de l'armée et du Laboratoire de Spiez a été formé. Ces personnes suivent régulièrement des cours et sont joignables 24 heures sur 24 grâce à leur pager.

L'alarme est transmise par la Centrale nationale d'alarme CENAL à Zurich. Deux camionnettes permettant de transporter huit personnes amènent les équipes et le matériel sur le terrain. Selon les situations le transport peut aussi se faire par hélicoptère.

L'attentat de Tokyo est resté dans les mémoires comme la plus grave attaque impliquant des agents chimiques perpétrée sur des civils. La secte, grâce à ses moyens financiers importants, a pu recruter des chercheurs japonais pour parvenir à ses fins et le métro de Tokyo représentait une cible idéale. Il est fort peu probable qu'une attaque de ce type ait lieu en Suisse mais une telle menace ne peut être exclue. Un groupe d'intervention formé d'experts de Spiez, qui ont affaire dans leur travail quotidien à des armes chimiques, constitue donc la réponse appropriée à titre de mesure préventive.



Selon les situations, le transport peut également se faire par hélicoptère (Super Puma).

Exercice de l'état-major de conduite cantonal

GVA 08: accident d'avion simulé sur sol vaudois

Après un accident d'avion, il n'y a pas que les forces d'intervention qui sont sur place. A l'arrière-plan, il importe de coordonner les opérations et ce dans un contexte à la fois chaotique, chargé d'émotions et particulièrement médiatisé. En décembre dernier, l'état-major de conduite du canton de Vaud a effectué un exercice sur la base de ce scénario.



L'organe de conduite du canton de Vaud pendant l'exercice «GVA 08».

En organisant les 4 et 5 décembre 2008 l'exercice «GVA 08», placé sous la supervision du Comité directeur pour l'organisation et la coordination en cas d'événements majeurs et de catastrophes (CODIR ORCA), le canton de Vaud s'était fixé pour objectif d'évaluer les structures et les processus de travail de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) de

même que le bien-fondé des mesures de coordination. Il s'agissait par ailleurs d'examiner l'unité de doctrine entre les différentes composantes de l'EMCC.

Le scénario

Un avion MD 90-30 décolle de Genève à 06:30 à destination de Tanger, avec 82 personnes à bord. Cinq minutes après le décollage, l'équipage annonce un dysfonctionnement grave et entame un atterrissage d'urgence. Mais la situation se dégrade rapidement (incendie) et l'appareil devient incontrôlable. Perte d'altitude, dislocation et chute de l'appareil dans la région de Nyon. Les conditions météorologiques générales s'aggraveront au fil des heures (fortes chutes de neige, vent).

Deux communes vaudoises de La Côte sont gravement touchées par les débris. On déplore des morts, aussi bien des passagers que des personnes au sol. Un poste de distribution électrique est endommagé, les axes de circulation (routes et rail) sont bloqués et divers incendies ont éclaté. On craint une contamination radioactive locale, avec pollution possible du sol et des eaux.

Situation hautement complexe

Voici les premiers enseignements retenus peu après l'exercice:

- Dans une situation aussi complexe, la mise sur pied d'un état-major à l'échelle du canton s'avère essentielle pour appréhender les problèmes liés à l'intervention (collaborations, acheminement des renforts, etc.).

- L'identification des partenaires doit être complète (tâches, structures et procédures). Cela permet d'éviter des confusions et une perte de temps. Idéalement, les personnes pouvant être amenées à collaborer en situation de crise devraient se connaître préalablement.
- L'importance d'un service de renseignement étoffé et permanent a été également soulignée par l'exercice: le flux d'informations spontané et la recherche de renseignements significatifs nécessitent un processus de récolte et de triage très performant.
- Le processus de communication (public, médias) démarre quelques minutes après la catastrophe déjà. Il doit être maîtrisé et cela implique une montée en puissance très rapide d'une équipe professionnelle.
- L'activité de l'EMCC s'inscrit dans un cadre d'émotionnel et médiatisé. Il est donc indispensable de conserver une certaine distance avec l'événement afin de préserver toute sa liberté de manœuvre.
- Enfin, les structures et le processus de travail de l'EMCC doivent être efficaces. Cela exige une «épine dorsale» de professionnels généralistes capables de fixer le cadre concret dans lequel les spécialistes non entraînés au travail en état-major pourront travailler de manière efficiente.

Les observateurs de l'exercice (partenaires, médias, etc.) ont relevé le haut niveau de compétence des membres de l'EMCC. Les longs mois d'élaboration de «GVA 08», le vécu de cet événement et le bilan immédiat ont souligné l'excellente collaboration avec les partenaires de la Protection de la Population. A côté des partenaires cantonaux vaudois, des intervenants du canton de Genève (Aéroport international de Genève/SSA, EM OSIRIS cantonal), des organes fédéraux (principalement OFPP, Armée, Bureau d'enquête sur les accidents d'aviation BEAA) ainsi que des intervenants privés (CFF, Romande Energie, REGA, divers spécialistes, médias) ont également été étroitement associés à cet exercice.

Campagne d'information relative au test des sirènes 2009

La protection de la population soigne son image

Cette année, l'OFPP a profité du test des sirènes du 4 février pour organiser une grande campagne d'information avec le soutien de l'ancienne Miss Suisse Christa Rigozzi, du navigateur Pierre Fehlmann et du présentateur radio et télévision Sven Epiney. Plusieurs cantons et communes ont participé activement à la réussite de cette campagne qui a su éveiller l'intérêt de la population et des médias. Une bonne occasion pour la protection de la population de soigner son image.

Durant les jours qui ont précédé le test des sirènes, les chaînes de télévision nationales ont diffusé des spots destinés à l'information du public. La veille de l'exercice, l'OFPP a organisé une conférence de presse sur le test des sirènes et sur la transmission de l'alarme à la population en général. Avec la participation de trois personnalités, une manifestation spéciale a été organisée à cette occasion: un vol au-dessus du barrage de la Grande Dixence qui a permis aux représentants des médias de se rendre compte du danger que constituerait pour la population la rupture d'un tel ouvrage. Les spécialistes et les personnalités politiques présentes à Sion ont ensuite donné des informations sur les mesures de protection correspondantes, en particulier sur l'alarme-eau.

Quelque 500 000 contacts

Le matin du 4 février, de nombreuses radios suisses ont diffusé les spots d'information enregistrés par nos trois personnalités pour annoncer le test des sirènes. Les pendulaires ont également été directement informés dans près de 30 grandes gares suisses par des représentants de la protection de la population au moyen de nouveaux panneaux lumineux portables. En outre, près d'un demi-million de cartes d'information présentant le comportement à adopter en cas d'alarme ont été distribuées. Le personnel nécessaire a été engagé en grande partie par les cantons et les communes concernés. Étaient également présents Pierre Fehlmann à Lausanne, Christa Rigozzi à Bâle et Sven Epiney à Zurich.

www.sirenes-alarme.ch

Un nouveau site internet consacré à l'alarme en Suisse a été créé dans le cadre de la campagne. Des informations seront régulièrement publiées sur ce site. La campagne d'information a permis à l'OFPP ainsi qu'aux cantons, communes et autres partenaires d'attirer efficacement l'attention de la population sur le test des sirènes. Nombreuses sont les personnes qui ont découvert l'utilité des systèmes d'alarme, appris le comportement à adopter en cas d'alerte et se sont familiarisées avec la protection de la population en général.

La protection de la population n'avait à ce jour jamais autant attiré l'attention du public. L'importante campagne d'information et en particulier l'engagement de personnalités dynamiques et sympathiques ont fait du jour du test des sirènes une véritable «Journée de la protection de la population».



Willi Scholl, directeur de l'OFPP, présente la campagne d'information aux médias à la veille du test des sirènes. Trois personnalités venues de tout le pays le soutiennent dans cette tâche: Christa Rigozzi, Pierre Fehlmann et Sven Epiney.



Les cartes d'information ont été distribuées dans une trentaine de gares en Suisse

Protection des biens culturels

Nouveautés en matière de microfilmage

La protection des biens culturels entrepose actuellement dans les Archives fédérales plus de 63 000 microfilms contenant de précieuses informations sur les institutions culturelles et les collections de tous les cantons. Les instructions sur le microfilmage de l'OFPP actuellement en révision doivent aussi être adaptées en fonction des dernières découvertes techniques en la matière.

La question des microfilms occupe cette année une place de choix dans l'agenda de la Section de la protection biens culturels (PBC) de l'OFPP. Parallèlement à la révision de l'Inventaire suisse des biens culturels, les instructions en matière de microfilmage sont actuellement révisées sur la base de la version en vigueur datant de 1986. L'objectif est de mettre à profit les nouvelles technologies afin d'obtenir une qualité standard optimale.

En tant qu'experte dans ce domaine, le Professeur Sabine Süssstrunk (EPF Lausanne) s'est chargée de l'adaptation des données techniques. Les directives fédérales présentent différentes nouveautés, par exemple l'utilisation d'un microfilm de couleur pour certains documents (comme les plans ou les cartes), de microfiches ou de workflow numérique, c'est-à-dire un microfilmage basé sur des documents numériques.

Le microfilm toujours d'actualité

A première vue, il paraît étrange qu'à l'ère du numérique on sauvegarde encore des données sur microfilm. Il se trouve qu'il n'existe aucune alternative de qualité équivalente dans le domaine de l'archivage à long terme. Ce sujet sera également traité dans le 14^e numéro de la revue PBC «Forum» qui paraîtra en juillet 2009 et aura donc pour thème principal le microfilm. En plus des nouvelles instructions, l'OFPP publiera cette année à ce sujet un rapport dans lequel les modifications apportées seront expliquées.



Le microfilm reste le meilleur moyen d'archivage à long terme.

Réseau radio suisse de sécurité

POLYCOM toujours aussi dynamique

Le développement de POLYCOM, le réseau radio suisse de sécurité des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS), se déroule parfaitement: au début de l'année, les organisations travaillaient avec POLYCOM dans onze cantons (y c. SO) et le corps des gardes-frontières dans quatorze cantons. Si on considère la superficie de la Suisse, POLYCOM est en service ou en cours de réalisation dans 80% du territoire. A noter à cet égard que cinq cantons (BL, BE phase II, ZH, JU, GE) mettront en service leurs réseaux

en 2009. De plus, cette année, quatre cantons (TI, GR, FR, LU) attendent des décisions parlementaires. Le réseau sera développé par étapes jusqu'en 2012 environ, par la réalisation des réseaux partiels. La coordination est assurée par la gestion du projet POLYCOM de l'OFPP. Les cantons mettent en place les réseaux partiels de manière autonome et selon leurs besoins tout en tenant compte des prescriptions de la Confédération en la matière.

Personnel

Marco Brossi quitte la tête de la CENAL

Fin février, Marco Brossi, chef de la Centrale nationale d'alarme et membre du Conseil de direction, a quitté l'Office fédéral de la protection de la population. Marco Brossi avait pris ses fonctions en 1999 alors que la CENAL était encore rattachée au Secrétariat général du DDPS. Il relèvera dès le mois d'avril de nouveaux défis dans le secteur privé et travaillera en l'occurrence toujours dans le domaine de la protection de la population.

Sous la conduite de Marco Brossi, l'organe spécialisé en radioactivité, fortement hiérarchisé qu'était la CENAL dans les années 90 est devenu un service souple et polyvalent pour les situations extraordinaires offrant une large palette de services dignes d'une PME moderne.

Durant cette période, la CENAL a dû s'adapter à un environnement en rapide mutation, marqué par l'apparition de nouveaux dangers. Elle a ainsi développé des systèmes informatiques orientés sur l'intervention et assumé de nouvelles tâches en tant que centre d'annonce et de suivi de la situation de la Confédération. La présentation électronique de la situation PES, qui a fait ses preuves, est maintenant solidement ancrée dans les domaines de la protection de la population et de la sécurité intérieure. La CENAL dispose désormais d'un large réseau de partenaires dans les cantons, les organes spécialisés et les organisations partenaires privées, en Suisse comme à l'étranger. D'un point de vue administratif, la CENAL a été rattachée à l'OFPP en 2003 et fait ainsi partie du nouvel office GMEB.

Marco Brossi s'est toujours attaché à créer les meilleures conditions de travail possibles pour son équipe, afin que les collaborateurs de la CENAL puissent remplir leurs tâches au mieux et optimiser les prestations fournies à l'extérieur. Il reste toutefois humble face à ses succès, «servir et disparaître», telle est la devise qu'il invoque à l'heure de quitter l'OFPP.



Marco Brossi quitte la CENAL pour relever de nouveaux défis dans le secteur privé.

Armée et protection civile

Les chiffres du recrutement en 2008

En 2008, l'armée a recruté 38 597 (39 686 l'année précédente) conscrits. 1519 (1493) jeunes Suissesses et Suisses ont été renvoyés. Cela représente 3,94% (2,69%), et 37 078 personnes ont ainsi été définitivement évaluées quant à leur aptitude. 23 940, soit 64,57%, d'entre elles

(25 321 ou 66,32%) ont été déclarées aptes au service militaire et 5927, soit 15,98%, (6113 ou 16,01%) aptes au service de protection civile. 7211, soit 19,45%, conscrits n'étaient pas aptes au service militaire ou au service de protection civile (6748 ou 17,67%).

Centrale nationale d'alarme en 2008

Nombre d'événements stable, trois événements majeurs

Au cours de l'année écoulée, la Centrale nationale d'alarme a enregistré un nombre d'avis d'événement comparable à celui de 2007. Leur traitement s'est cependant révélé plus complexe que l'année précédente. Dans trois cas, la CENAL a dû mettre en place un groupe de coordination pour assurer le suivi.

Environ trois quarts des 350 événements annoncés (2007: 344 événements annoncés) portaient sur des cas survenus à l'étranger et un quart sur des cas en Suisse. En 2008, la plupart des événements enregistrés concernaient à nouveau des centrales nucléaires à l'étranger.

Dans trois cas, la CENAL a suivi l'évolution de la situation pendant une période prolongée avec un groupe de coordination composé de spécialistes de divers domaines, à savoir dans celui du satellite USA 193 dont la chute prévue présentait une menace pour la sécurité (et qui a finalement été abattu au-dessus du Pacifique) et dans les cas des incidents survenus dans la centrale nucléaire de Krsko (Slovénie) et dans l'usine de retraitement située sur le site nucléaire du Tricastin (France).

Pour une fois, le principal engagement de 2008 était lié à un événement réjouissant: pendant l'Euro 08, la CENAL était en état d'alerte accru et exploitait sur mandat de la Confédération le centre d'annonce et de suivi de la situation. En outre, elle a surveillé la radioactivité au moyen de sondes de mesure supplémentaires dans plusieurs villes hôtes pendant toute la durée de la manifestation sportive.

Invité de marque

Le conseiller fédéral Ueli Maurer à l'OFPP



Le conseiller fédéral Ueli Maurer lors de la réunion annuelle de l'OFPP fin janvier 2009.

Le conseiller fédéral et chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) Ueli Maurer a rendu visite à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dès son premier mois de mandat. Lors de la réunion annuelle de l'OFPP qui a eu lieu fin janvier, le conseiller fédéral a déclaré que, selon lui, la protection de la population suisse fonctionne bien et gagne en importance. Il a profité de l'occasion pour remercier les collaborateurs pour le travail accompli au profit des cantons et des organisations partenaires et les a encouragés à continuer de s'engager pour la protection de la population.

Argovie

Protection mobile contre les inondations

Le canton d'Argovie est régulièrement touché par des inondations. Les fleuves, rivières et ruisseaux qui quittent leur lit ou submergent leurs digues constituent une menace pour la population et causent d'importants dégâts matériels. En complément aux mesures de construction destinées à la lutte contre les inondations, les autorités cantonales ont décidé d'acquérir des éléments de protection mobiles en matière plastique.

Bien que très complètes, les constructions de protection contre les inondations du canton et des communes d'Argovie ne peuvent protéger à elles seules toutes les régions menacées. Il reste encore à protéger environ 15 kilomètres de berges de fleuves et de rivières (Aar, Limmat, Reuss et Rhin) et quelque 1,5 kilomètre de rives de ruisseaux. Les expériences des 15 dernières années ont montré que ces cours d'eau pouvaient aussi sortir de leur lit à des endroits inattendus. C'est pourquoi il convient d'utiliser des protections mobiles. On part alors du principe que la protection ne doit pas être assurée partout au même moment.

Sacs de sable: du temps et de l'argent

Certes les sacs de sable ont fait leurs preuves. Ils sont avant tout utilisés pour construire des digues afin de protéger les biens matériels contre les inondations. La construction de ces digues demande cependant beaucoup de temps, de personnel et de sacs de sable. Les coûts sont élevés. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a demandé, fin 2007, au Service des affaires militaires et de la protection de la population, en collaboration avec la division Paysage et eaux et l'Assurance immobilière du canton d'Argovie (section Sapeurs-pompiers), d'évaluer l'acquisition d'éléments de protection mobiles et modernes contre les inondations.

Les critères d'évaluation étaient: faibles besoins en personnel d'installation, facilité de transport et d'utilisation, frais d'entretien limités, efficacité du système, expérience pratique en situation réelle et coûts d'acquisition. Au terme de ses réflexions, le groupe de travail a décidé d'acquérir 1000 mètres de ces éléments mobiles de la marque Beaver. La hauteur de rétention de ce système est de 80 centimètres. 400 mètres seront disposés sur une re-

morque, 400 autres mètres entreposés et transportés sur un conteneur interchangeable et les 200 mètres restants seront mis de côté sur des palettes. Pour atteindre le même niveau de protection sur 1000 mètres, il faudrait environ 75 000 sacs de sable.

Premières expériences

Mi-septembre 2008, le Conseil d'Etat a décidé d'acquérir des éléments de protection contre les inondations ainsi que les moyens de transport correspondants et de mettre à disposition les entrepôts nécessaires. Cette acquisition sera effectuée cette année encore. Au besoin, une demande d'acquisition d'éléments Beaver supplémentaires pourra être déposée auprès du Conseil d'Etat. Cette mesure ne dispense toutefois pas les communes de leurs tâches préventives en matière de protection contre les inondations dans les zones en danger. L'Assurance immobilière du canton d'Argovie participe dans une large mesure à la couverture des frais d'acquisition.

L'exploitation (intervention, exercices, entretien) sera assurée par l'unité cantonale d'intervention en cas de catastrophe. Les éléments de protection mobiles seront stockés dans le dépôt de sacs de sable du canton.



1000 mètres du système mobile correspond à environ 75 000 sacs de sable.

Ville de Genève

Sapeurs-pompiers et protection civile sous le même toit

Le 1^{er} janvier 2009, la Ville de Genève a regroupé le service d'assistance et de protection de la population (SAPP, protection civile) et le service d'incendie et de secours (SIS, sapeurs-pompiers professionnels) qui forment ainsi désormais l'organe Protection civile profes-

sionnelle. Les cadres professionnels et miliciens des services du feu et de la protection civile se sont réunis le 15 janvier dernier pour le premier rapport général de la protection de la population de la ville du bout du lac.

Canton de Thurgovie

Réorganisation à la tête de l'état-major de conduite cantonal

Lors du rapport annuel de l'état-major de conduite thurgovien, le conseiller d'Etat Claudius Graf-Schelling a nommé Niklaus Stähli, chef de l'office des affaires militaires et de la protection de la population, à la tête de l'état-major, avec effet au 1^{er} janvier 2009. Le chef d'état-major sortant, le commandant de police Hans Baltensperger, a donc été déchargé de sa double fonction de chef d'intervention et de chef d'état-major. L'ancienne législation attribuait des tâches opération-

nelles et stratégiques à l'état-major de conduite cantonal. Après examen des structures, la responsabilité en matière d'intervention et de conduite, jusque-là confiée à une seule personne, en l'occurrence le commandant de police Hans Baltensperger, a été divisée au 1^{er} janvier. Niklaus Stähli assumera la fonction de chef d'état-major tandis que Hans Baltensperger deviendra chef de service de la police tout en assurant la suppléance du chef d'état-major.

Canton de Schwyz

Nouveau chef de l'office de la défense, des services du feu et de la protection civile

Le conseil d'Etat du canton de Schwyz a nommé Magnus Sigrist à la tête de l'office de la défense, des services du feu et de la protection civile. Cette nouvelle nomination survient après le décès soudain d'Ernst Schilter, qui aurait dû remplacer Urs Hofer au 1^{er} mars 2009, ce dernier ayant atteint l'âge de la retraite. Laborantin en chimie et instructeur PCi diplômé,

Magnus Sigrist, 50 ans, travaille au sein de l'office depuis 1986. En tant qu'instructeur PCi, il a été nommé chef de l'instruction en 1991 et suppléant du chef de l'office en 2007. Depuis 2002, le lieutenant-colonel dirige les troupes de sauvetage et exerce la fonction de commandant d'arrondissement du canton de Schwyz.

Canton de Zoug

Exercice d'état-major dans le canton de Nidwald

Le réchauffement climatique laisse présager de fréquentes et importantes intempéries. Ce n'est donc pas sans raison que le scénario de l'exercice d'état-major du commandement et des commandants de compagnie de l'organisation de protection civile du canton de Zoug, qui a eu lieu du 14 au 17 janvier 2009, se basait sur de violentes intempéries dans le canton de Nidwald.

Scénario: de fortes pluies provoquent des glissements de terrain dans le canton de Nidwald. Ces précipitations font enfler lacs et ruisseaux qui ne tardent pas à sortir de leurs lits, emportant avec eux des gravats et du bois

jusqu'aux zones d'habitation. La demande d'aide du canton de Nidwald est acceptée par le gouvernement du canton de Zoug.

Résultat: les membres du commandement ont approfondi leurs connaissances en matière de travail d'état-major et d'élaboration de conceptions. Les commandants ont planifié l'intervention et préparé la donnée d'ordres destinée à leurs chefs de section. L'intervention en cas de catastrophe simulée hors du canton s'est déroulée avec succès et a prouvé que les cadres sont capables de gérer une situation d'urgence.

Fédération suisse des sapeurs-pompiers FSSP

Un engagement au profit de 105 000 sapeurs-pompiers

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers FSSP représente les quelque 105 000 sapeurs-pompiers, militaires et professionnels, de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Outre la défense des intérêts de ses membres, cette association qui existe depuis 140 ans s'engage principalement dans le domaine de la formation, initiale et continue, des sapeurs-pompiers.

Tous les sapeurs-pompiers, hommes et femmes, de la Suisse et du Liechtenstein sont affiliés à la FSSP. Ils sont au service de 1800 corps de sapeurs-pompiers, dont 14, représentant un millier de membres, sont des corps professionnels. Après avoir assumé pendant plusieurs décennies un rôle quasi souverain, la fédération s'est à présent réorganisée et repositionnée pour exercer les fonctions suivantes:

- représenter les membres des corps de sapeurs-pompiers: elle apporte une aide à ses adhérents sous forme de prestations comme la caisse de secours et défend leurs intérêts auprès des organisations politiques et institutionnelles ainsi que des associations nationales des pays voisins, et de l'association internationale des services d'incendie et de secours CTIF;
- organiser, sur mandat de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP, l'Ecole suisse d'instructeurs sapeurs-pompiers ESISP (cours de base et formation complémentaire) ainsi que le cours conduite tactique I dans le cadre de la formation technique fédérale des sapeurs-pompiers FTFSP;
- organiser des conférences et des séminaires techniques, de même que des cours de perfectionnement en dehors de la formation d'instructeur;
- prestataire fournissant d'autres produits et services.

Avec la CSSP, qui représente les cantons, la FSSP a mis en lumière et redéfini l'année dernière les champs d'activité des deux organisations: la CSSP s'occupe à l'échelon national des aspects normatifs du service du feu, alors que la FSSP est essentiellement chargée de défendre les intérêts personnels des sapeurs-pompiers et de les représenter également envers les organes cantonaux compétents.

Le Vaudois Laurent Wehrli assume la fonction de président central de la FSSP. Il est à la tête du comité central, à qui incombe la conduite stratégique de la fédération et qui compte neuf membres.

Les quatre régions du pays, Suisse orientale (SG, TG, SH, ZH, GL, GR et FL), Suisse centrale (UR; SZ, OW, NW, LU, ZG, AG, BE), Suisse du Nord-Ouest (SO, BS, BL) et le Groupement latin (Romandie et Tessin) y ont chacune un

représentant. Deux membres du comité central sont issus des rangs des corps de sapeurs-pompiers professionnels et deux autres représentent les instructeurs. Chargé des tâches opérationnelles, le secrétariat de la FSSP, dirigé par Robert Schmidli, a son siège à Gümligen.

Large éventail de produits

L'offre de cours de formation complémentaire de la FSSP destinée aux sapeurs-pompiers est très étendue: en 2008, plus de 1200 personnes ont participé aux conférences et cours de perfectionnement. La FSSP propose surtout des cours dans le domaine de la sécurité au travail, mais aussi des formations à l'utilisation d'appareils (ventilateurs mobiles, p. ex.). Enfin, les instructeurs expérimentés peuvent perfectionner leurs connaissances, par exemple dans le domaine de la protection respiratoire.

La FSSP publie le Journal des sapeurs-pompiers suisses. Organe officiel du service du feu, des forces de première intervention et des équipes chargées de la gestion de catastrophes, cette revue mensuelle contient des articles en trois langues sur environ 128 pages.

Liens directs:
www.swissfire.ch



Cours pour instructeurs sapeurs-pompiers: la FSSP est mandatée pour l'organisation de l'Ecole suisse d'instructeurs sapeurs-pompiers ESISP.

La Croix-Rouge suisse (CRS)

Un acteur de premier plan de la lutte contre les catastrophes

La Croix-Rouge suisse vient en aide à de nombreuses personnes qui en ont besoin. Elle s'appuie pour cela sur ses différentes organisations, comme l'Alliance des samaritains, la Garde aérienne de sauvetage (Rega), la Société suisse de sauvetage (SSS) ou encore le Service de transfusion sanguine. La CRS est aussi un acteur de premier plan de la lutte contre les catastrophes dans notre pays.



La CRS entend mettre à profit son potentiel et s'impliquer davantage dans l'aide en cas de catastrophe en Suisse, en partenariat avec les autorités.

L'aide en cas de catastrophe que la CRS propose en Suisse couvre une large palette de prestations. Prévention, protection, sauvetage, premiers secours et recherche de personnes disparues font ainsi partie de ses activités dans ce secteur. Sa stratégie prévoyant d'agir en complément des pouvoirs publics, elle collabore avec la Confédération,

les cantons et les communes. A ce titre, elle travaille en partenariat avec le Service sanitaire coordonné et l'armée.

A l'occasion de la 30^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en 2007, la Confédération et la CRS se sont promis mutuellement (Pledge) d'encourager un engagement accru de cette dernière dans l'aide d'urgence lors de catastrophes naturelles en Suisse. En cas de catastrophe majeure dans notre pays, la CRS est en outre appelée à coordonner l'aide offerte par le Mouvement international de la Croix-Rouge.

De la Rega à Redog

La CRS propose un large éventail de prestations en cas de catastrophe survenant en Suisse. Ses organisations, comme les Samaritains, la Société suisse des troupes sanitaires (SSTS), la SSS, la Rega ou encore la Société suisse pour chiens de catastrophe (Redog) sont toutes déjà intervenues sur le terrain pour apporter leur soutien en matière de sauvetage, de recherche de personnes, de premiers secours et de soins médicaux.

Les sections cantonales entendent également faire profiter les personnes touchées par une catastrophe de leurs prestations traditionnelles comme l'aide aux proches de victimes, l'assistance sociale ou le service de transport. Leur soutien indirect pourrait contribuer à alléger les conséquences d'un événement dramatique.

Bien qu'elles n'aient jusqu'ici jamais été sollicitées dans de telles circonstances, elles possèdent un potentiel non négligeable de ressources et de savoir-faire (formation d'aides-soignants, service de transports, etc.) qui pourrait s'avérer précieux dans une situation exceptionnelle. De plus, elles peuvent mobiliser un grand nombre de bénévoles compétents.

L'utilité du Service de transfusion en cas de catastrophe va de soi. Quant au siège de la CRS, il peut encore accomplir d'autres tâches par l'intermédiaire du Service Croix-Rouge et de son Service gestion de catastrophe en Suisse. Ce dernier fournit un soutien essentiellement financier aux victimes de catastrophes naturelles, sous la forme d'une aide d'urgence et de programmes de reconstruction.

Collaboration avec les pouvoirs publics

La CRS peut apporter avec compétence une aide utile dans les meilleurs délais. Son but est de cerner les éventuels manques dans les prestations des pouvoirs publics afin de compléter celles-ci. En répondant ainsi aux besoins non satisfaits en matière de protection de la population, elle peut contribuer de manière substantielle à améliorer le système.

Une fois les missions de la CRS fixées, la collaboration avec les autorités à tous les niveaux revêt une importance primordiale. La Croix-Rouge s'efforcera de s'intégrer le plus possible aux organisations et procédures établies et dirigées par les pouvoirs publics. Elle pourrait, par exemple, être davantage représentée au sein des organes de conduite nationaux et des dispositifs cantonaux de lutte contre les catastrophes et participer à leurs cours et exercices.

Liens directs:

www.redcross.ch

FSPC: nouveau support d'information

Une nouvelle publication pour la protection civile suisse

En janvier 2009, la Fédération suisse de la protection civile (FSPC) a publié pour la première fois son nouveau bulletin d'information «Protection civile suisse». Celui-ci porte sur les activités de la FSPC et paraît, selon les besoins, trois à quatre fois par année en français et en allemand. La première édition de «Protection civile suisse» (n°1/2009) propose une interview du président de la FSPC Walter Donzé sur le travail au sein du Parlement et de la Commission de la politique de sécurité, un aperçu du séminaire 2008 «Echange d'expériences et élargissement des horizons» et le calendrier des manifestations



Le nouveau bulletin d'information «Protection civile suisse» de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC) vient de paraître.

de la FSPC de 2009 à 2011. Le bulletin d'information peut être téléchargé sur internet en format PDF à l'adresse suivante: www.protectioncivile-suisse.ch ou commandé gratuitement auprès de la FSPC.

FSPC: séminaire

Les cadres de la PCi ont rendez-vous à Morat

La Fédération suisse de la protection civile organise un séminaire destiné aux cadres PCi le mardi 19 mai 2009 au centre de formation CFF de Morat. Différents thèmes seront traités à cette occasion: sécurité au travail (CFST / SUVA), systèmes de convocation et d'information (information et démonstration des techniques actuelles), plate-forme Matériel de la protection civile, matériel OFPP, ARGUS (positions de l'OFPP et de l'OFAS), recrutement

des personnes astreintes (expériences aux centres de recrutement de l'armée et cdt PCi), actualités de l'OFPP et de la FSPC. Le séminaire s'adresse en particulier aux commandants PCi et à leurs suppléants, aux cadres supérieurs des OPC, aux chefs d'offices communaux ou intercommunaux de la PCi ainsi qu'au personnel d'instruction PCi à temps plein et à temps partiel.

FSPC: assemblée générale

Assemblée générale et expo à Winterthour

L'assemblée générale de la Fédération suisse de la protection civile se tiendra le vendredi 17 avril 2009 (dès 14 h) à la salle polyvalente Teuchelweiher à Winterthour. Parmi les intervenants on comptera aussi Toni Bortoluzzi, conseiller national et membre de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national. Le 18 avril 2009, la

ville de Winterthour organisera en vieille ville une exposition sur la protection de la population et ses organisations partenaires. Les participants à l'assemblée générale et les membres de la FSPC sont cordialement invités à visiter cette exposition dès 10 h. Des membres de la protection civile de Winterthour guideront les visiteurs.

ASS: nomination

Regina Gorza secrétaire générale de l'ASS

Le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains (ASS) a nommé Regina Gorza pour succéder à Kurt Sutter en tant que secrétaire générale. Kurt Sutter prendra sa retraite fin juin 2010. Regina Gorza est secrétaire générale adjointe de l'ASS depuis 1988. De par

ses nombreuses années d'activité au sein de l'ASS, elle est parfaitement familiarisée avec les champs d'activités clés de celle-ci. Conjointement avec le secrétaire général en poste, elle dirige le secrétariat général de l'ASS à Olten et s'est distinguée par ses capacités de conduite.

Manifestations

Quand	Quoi	Où
24 et 25 mars 2009	Séminaire Plate-forme PLANAT	Oltén
26 mars 2009	Assemblée générale de l'Interassociation de sauvetage (IAS)	Nottwil
26 et 27 mars 2009	Colloque Urgences	Nottwil
27 mars 2009	Assemblée générale de l'ASA	Nottwil
14 avril 2009	Journée d'action des centrales sanitaires d'urgence 144	
17 avril 2009	Assemblée générale de la FSPP	Winterthour
23 avril 2009	Assemblée générale de la SSMUS	Berne
26 avril 2009	Assemblée des délégués de la SMSV	Zurich
9 mai 2009	Journée d'impulsion de l'Alliance suisse des samaritains ASS (Premiers secours dans les écoles)	Oltén
19 mai 2009	Séminaire de la FSPP destiné aux cadres de la protection civile	Morat
20 juin 2009	Assemblée des délégués de la FSPP	St-Gall
20 juin 2009	Assemblée des délégués de l'ASS	Kloten
26 et 27 juin 2009	Assemblée de la Croix-Rouge	Fribourg
10 et 11 sept. 2009	Rapport d'information du SSC et 2 ^e Conférence sur la protection ABC nationale	Berne
19 sept. 2009	Journée nationale des hôpitaux	
19 sept. 2009	Journée internationale de la Société suisse des officiers des troupes sanitaires (SSOTS), consacrée aux médecines d'altitude et des profondeurs	Zurich
3 et 4 oct. 2009	Ouverture officielle / Journée portes ouvertes du centre d'instruction de la protection civile du canton de Soleure (dans l'enceinte de l'ifa)	Klus-Balsthal
4 oct. 2009	Conférence des présidents de la SMSV	Lac Noir
4 au 6 nov. 2009	Conférence de la coopération nationale pour la sécurité et de la protection de la population (CPP 09)	Tessin
7 nov. 2009	Journée des samaritains et assemblée générale du CSS	Egerkingen
14 et 15 nov. 2009	Conférence d'automne de l'ASS	

Offre de cours de l'OFPP

L'Office fédéral de la protection de la population OFPP organise et réalise toute une série de cours dont la plupart ont lieu au centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg mais dont certains sont également donnés directement chez le client. Ce faisant, la Confédération remplit en priorité le mandat prescrit par la loi. L'OFPP met sur pied des cours de formation et de perfectionnement dans les domaines de la protection civile, de la protection des biens culturels, de l'aide à la conduite, de la protection ABC, des organes de conduite et de l'aide psychologique d'urgence et forme du personnel enseignant. Les conditions de participation aux divers cours et modules de formation sont définies dans les descriptions des cours correspondants. Ceux-ci, de même que la documentation ad hoc, sont certifiés EDUQUA.

Un aperçu des cours se trouve sous www.protpop.ch (Thèmes / Instruction / Cours OFPP 2009)

IMPRESSUM

Protection de la population 3 / mars 2009 (deuxième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en allemand, français et italien.

Editeur: Office fédéral de la protection de la population OFPP

Coordination et rédaction: P. Aebischer

Equipe de rédaction: A. Bucher, M. Haller, K. Münger, Ch. Fuchs, A. Spühler, H. Weber

Contact: Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 31 322 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

Traduction française: service linguistique francophone de l'OFPP

Photos: Photos: p. 2 R. Bösch (3^e photo) et ct VD (4^e photo), p. 11 Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, p. 12 Keystone, p. 13 KWVO, p. 14, 15 R. Bösch, p. 20 ct VD, p. 25 ct AG, p. 27 FSPP, p. 28 CRS

Concept et réalisation: Weissgrund Kommunikation AG, Zurich

Impression: Engelberger Druck AG, Stans

Reproduction: les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue *Protection de la population*. Toute reproduction doit être convenue avec la rédaction.

Tirage: allemand: 12 000 exemplaires, français: 3 200 exemplaires, italien: 800 exemplaires

Le test annuel des sirènes le premier mercredi de février

Vu par ALEX



N° 4, juin 2009

Dossier

Gestion des événements sismiques en Suisse

Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

info@babs.admin.ch

Commandes

La nouvelle revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît 3 fois par année en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou sous forme d'abonnement à l'adresse suivante:
www.protpop.ch ou info@babs.admin.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Monbijoustrasse 51A
CH-3003 Berne
Téléphone: +41 31 322 51 85
E-mail: info@babs.admin.ch
www.protpop.ch